



# Non au fonctionnement dégradé des services d'urgence !

<http://www.lecodef.org>

Dans un communiqué daté du 5 Avril, l'AMUF (*Association des médecins urgentistes de France*) rejette fermement le projet de décret d'organisation des services d'urgences et dénonce une manipulation du gouvernement.

A la veille de la période estivale l'AMUF a découvert que le gouvernement veut modifier le décret sur l'organisation des urgences, ce qui constituerait une mise en danger des patients ayant recours au service public et une dégradation des conditions de travail des praticiens.

Après une concertation de dupes, en découvrant ce projet de décret, l'AMUF se sent trahie.

- L'AMUF ne peut valider des évolutions réglementaires qui ne laisseraient, dans de nombreux hôpitaux, plus qu'un seul médecin devant assurer à la fois l'accueil des urgences et les sorties SMURs.
- L'AMUF réaffirme qu'un service d'urgence, dans un hôpital public, doit être ouvert H 24 avec une présence médicale permanente et adaptée. Elle refuse la transformation des services d'urgences en centres de soins non programmés. Elle exige que ceux déjà existants redeviennent des services d'urgence à part entière. En effet ces évolutions pourraient entraîner la fermeture à terme de près de la moitié des services d'urgences.

En même temps ! L'AMUF appelle les citoyens et leurs élu(e)s à les soutenir pour refuser cette régression et cette limitation de l'accès aux soins.

**Nos urgences, à Jean Bouveri, on y tient ! Restons vigilants...**

OoOoO

**Le vendredi 18 Mai => Dijon =>** Manifestation régionale et rassemblement de tous les foyers de lutte Bourguignon et Franc Comtois pour la préservation des hôpitaux de proximité et confirmer le rejet massif du Plan Régional Santé 2018/2022. Des mouvements amples et déterminés impliquant usagers, personnels et élus éclatent à Montceau, Clamecy, Decize, Gray, Vesoul, Montbéliard-Belfort, Saint Claude, Tonnerre... et la grogne atteint Besançon et Dijon.

Le Codef, se met à la disposition des hospitaliers, des élu(e)s et de leurs administré(e)s pour piloter l'organisation de ce déplacement.

Les modalités sont les suivantes : Départ en bus à 12H00 Parking de l'Embarcadère à Montceau pour être à Dijon vers 14H00 au siège de l'Agence Régionale de Santé.

Rendez-vous disponibles et inscrivez-vous :

**NOM : PRENOM : TELEPHONE : COURRIEL : COMMUNE :**

Adressez sans attendre votre (vos) réservation à : [webmaster@lecodef.org](mailto:webmaster@lecodef.org)

**Le 6 mai 2018**